

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

Demandeur/Pétitionnaire

et

Défendeur/Intimé

ORDONNANCE PAR CONSENTEMENT

DEVANT UN JUGE DE LA COUR) Le 20
OU UN GREFFIER DE LA COUR)

Vu LA DEMANDE présentée par _____, sans audience et par consentement;

LA COUR ORDONNE CE QUI SUIT :

- 1.
- 2.
- 3.

Fait par la cour

Greffier de la cour

Nous consentons à la présente ordonnance et l'approuvons.

Demandeur/Pétitionnaire

Défendeur/Intimé